

La nature vaudoise sous surveillance

Jeudi 28 juillet 2016

[Mario Togni](#) [1]



Les recours d'associations environnementales se succèdent dans un territoire mis sous pression.

Les options de publication

Non

Journaliste:

Mario Togni

Il suffit de lire régulièrement la presse pour s'en convaincre. Les recours et oppositions d'associations environnementales se succèdent dans le canton de Vaud. Depuis le début de l'été, plusieurs projets emblématiques ont fait l'objet de contestations groupées, comme l'extension de la carrière du Mormont, voulue par le cimentier Holcim, ou le parc éolien Eoljoux, situé dans un périmètre protégé.

Dans les mois précédents, on peut aussi citer la levée de boucliers contre les infrastructures de sports d'hiver prévues au glacier des Diablerets ou le projet de karting à Saint-Triphon. Et cela sans compter la multitude de procédures en cours liées à l'aménagement du territoire ou aux résidences secondaires (Lex Weber).

La loi à appliquer

C'est peu dire que les associations de défense de la nature veillent au grain. «Nous nous sommes donné pour tâche de protéger le territoire et de nous assurer partout de la bonne application de la loi», résume Michel Bongard, secrétaire de Pro Natura Vaud.

Pour ce faire, l'association peut compter sur deux professionnels et un vaste réseau de bénévoles répartis dans quatre comités régionaux. Ces très bons connaisseurs de leur région, botanistes, ornithologues ou amateurs éclairés de la faune, de la flore et du paysage, observent les projets en cours.

Ici la construction de villas est jugée trop proche d'un cours d'eau sensible, là un projet de centre commercial met à mal la circulation de la faune. De la simple lettre de protestation au recours devant les tribunaux, les voies de droit sont alors saisies.

Frénésie du mois de juin

Cette surveillance est permanente mais plusieurs échéances se sont accumulées récemment. «Juin est toujours le mois de tous les dangers, alors que les porteurs de projets veulent régler des dossiers avant l'été», note Anne Bachmann, chargée d'affaires à Helvetia Nostra. «On est bombardé de mises à l'enquête et de levées d'opposition, ce qui nécessite d'intervenir sur plusieurs dossiers simultanément, avec peu de moyens.»

Elle ajoute à cela l'accélération des procédures dans le domaine éolien: «Le cadre légal va évoluer ces prochaines années et on sent une pression qui s'intensifie pour aller de l'avant.» Cette année, l'association a fait recours ou opposition contre trois projets, dont Eoljoux, situé dans un périmètre protégé à l'Inventaire fédéral des paysages, et Sur Grati à Vallorbe.

Plus globalement, les associations expliquent leur activisme par une pression grandissante sur le territoire, liée au fort dynamisme économique et démographique du canton de Vaud. «Les autorités misent sur une croissance sans limite, où chaque besoin économique doit trouver une réponse rapide, estime Michel Bongard. Les terrains les plus facilement affectables ont déjà été utilisés, alors on essaie de grignoter tout ce qu'il reste.»

Les positions se durcissent

Pour Helvetia Nostra, rattachée à la Fondation Franz Weber, le développement territorial est un chapitre primordial. L'entrée en vigueur successive de la Lex Weber et de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) a abouti à un durcissement des positions, analyse Anne Bachmann. «On doit être très vigilants pour s'assurer que ces dispositions soient respectées.»

Dans les Alpes vaudoises, par exemple, la chargée d'affaires constate que les communes peinent encore à accepter qu'on entrave les vellétés de bétonnage. «Repenser le développement urbanistique prend du temps. Nous pensons que les autorités allaient davantage jouer un rôle de garde-fous, or nous sommes souvent contraints d'intervenir.»

Les statistiques publiées chaque année par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) sur l'exercice du droit de recours donnent plutôt raison aux associations. En 2015 au niveau national (les chiffres n'existent pas canton par canton), leurs recours ont été admis ou partiellement admis dans plus de 60% des cas. A cela s'ajoute les recours devenus sans objet après l'abandon du projet ou retirés suite à un accord (environ 18%).

Les batailles judiciaires ne se limitent pourtant pas à un bras de fer entre autorités politiques et ONG. Depuis le début de l'année, le canton a lui-même serré la vis dans le cadre de la mise en application de la LAT. Confrontés à la résistance de communes, le Service du développement territorial (SDT) a formulé plus de 70 oppositions à des demandes de permis de construire, afin de pousser les communes à revoir leur plan général d'affectation.

«Pas de recourite aiguë»

Pour Nicolas Chervet, secrétaire général du Département du territoire et de l'environnement (DTE), le contexte actuel est certes complexe mais ne présente «rien d'alarmant». «On ne constate pas de recrudescence marquée des procédures judiciaires ou des oppositions de la part des associations. L'environnement et l'aménagement du territoire ont toujours été surveillés de près et suscité de vifs débats. C'est plutôt sain», assure-t-il.

Les associations sont d'abord considérées comme des partenaires, poursuit le secrétaire général. «Nous n'avons aucun plaisir à croiser le fer au tribunal! On préfère avoir un débat en amont. Parfois ces discussions

aboutissent à un consensus, parfois non. Il n'y a pas non plus de recourte aiguë de la part des ONG, elles défendent leurs convictions.»

Dans un petit territoire, avec des activités humaines qui se multiplient, il faut sans cesse tenter de concilier des intérêts divergents, constate Nicolas Chervet. «Nous essayons d'interpréter la législation de façon intelligente pour trouver des marges de manœuvre, tout en respectant le cadre légal. Mais le canton n'attend pas l'avis des ONG pour faire appliquer la loi. Nous restons les gardiens du temple», affirme-t-il.

Le Courrier

[Vaud](#) [2] [Écologie](#) [3] [Environnement](#) [Mario Togni](#) [4]

Vous devez être [loggé](#) [5] pour poster des commentaires